

# Palestine

## s o l i d a r i t é



N° 52 • Printemps 2021

# Apartheid, vous avez dit apartheid ?

Ce terme a été créé pour décrire la situation de l'Afrique du Sud ségrégationniste qui institutionnalisait avant 1990 la domination de la population blanche sur les citoyens noirs. Depuis plusieurs années, les organisations palestiniennes l'utilisent pour qualifier la politique d'Israël discriminatoire envers les Palestiniens. En 2012, le député français Jean Glavany, dans un rapport remis au Parlement et traitant du partage de l'eau entre Israéliens et Palestiniens, utilise de manière argumentée le terme d'« apartheid de l'eau ». Dans le même temps, un « tribunal de conscience », sur le modèle du Tribunal Russel pour le Vietnam, a réuni pendant 4 ans plus de 150 juristes et experts qui ont conclu à l'existence d'un régime d'apartheid en Israël.

### Un mot qui n'est pas anodin

Utiliser ce terme n'est pas anodin, car le crime pour apartheid est un crime contre l'humanité. Reconnu par le Statut de Rome qui a institué la Cour pénale internationale (CPI), ce crime est défini comme « *tout acte inhumain... commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe ethnique sur n'importe quel autre groupe ethnique* ». En 2017, l'ONU confie à deux juristes renommés<sup>(1)</sup>, une étude sur cette question. Leur rapport analyse la fragmentation stratégique du peuple palestinien, principale méthode par laquelle Israël impose une oppression raciale résultant d'un régime d'apartheid. Évidemment ce rapport a soulevé la colère du gouvernement israélien et le Secrétaire général de l'ONU décida de ne pas le publier.

### Un long processus dénoncé en Israël même

En janvier 2021, la plus grande association israélienne de défense des droits humains, *B'Tselem*, publie un rapport détaillé intitulé : *Un régime de suprématie juive du Jourdain à la Méditerranée : c'est un apartheid*. *B'Tselem* est indépendante. Reconnue à l'étranger, elle fut distinguée en 2018 en même temps que l'association palestinienne

*Al Haq* : toutes deux ont reçu le prix des droits de l'Homme de la République française.

Cette suprématie juive sur la Palestine historique s'est installée au cours d'un long processus et est désormais institutionnalisée. En Israël, la loi de l'État-nation promulguée en 2018 enracine le droit à l'autodétermination du seul peuple juif et le refuse aux Palestiniens y compris à Jérusalem-Est, à Gaza et en Cisjordanie, objets d'une annexion de fait. Cette accumulation de mesures discriminatoires inscrites dans l'arsenal juridique et dans la pratique administrative constante israélienne constitue ce crime d'apartheid.

### Et le Covid n'y échappe pas

Ainsi en est-il des mesures visant à chasser les Palestiniens de Jérusalem ou à les priver d'un accès suffisant à l'eau. On l'a encore vu récemment dans la gestion sanitaire d'Israël face au Covid : destruction des centres de santé mis en œuvre par des Palestiniens à Jérusalem ou à Hébron, arrestation des volontaires désinfectant les rues de Jérusalem-Est, abandon des prisonniers politiques palestiniens dans une situation sanitaire empêchant toute protection contre l'épidémie. Israël mène une campagne de vaccination à grand renfort de communication pour ses citoyens, mais refuse les vaccins aux Palestiniens de Cisjordanie et Gaza qui sont pourtant sous sa responsabilité en tant que puissance occupante. Israël exerce son autorité sur l'ensemble du territoire de la Palestine historique, de la mer Méditerranée au Jourdain et sur ce territoire, intentionnellement découpé en îlots séparés, il impose des règles différentes entre citoyens juifs et palestiniens : cela autorise à qualifier ce régime d'apartheid.

C'est à nous, citoyens, responsables politiques ou élus de tout faire pour que cesse ce crime relevant de la CPI. C'est en effet la pression internationale qui, entre autres facteurs, a contribué à la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud. La récente décision de la CPI d'enquêter sur des crimes commis en Palestine occupée est encourageante. ■

Pierre Leparoux

(1) Richard Falk et Virginia Tilley.

### AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe  
8 rue Arsène-Leloup  
44100 NANTES  
02 51 72 01 23  
afpsnantes@wanadoo.fr

Permanence :  
Chaque lundi, de 18 à 20 heures

[www.afps44.france-palestine.org](http://www.afps44.france-palestine.org)  
[www.facebook.com/AFPS44](https://www.facebook.com/AFPS44)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

## Jérusalem-Est

# Non aux démolitions, non aux pressions

*En septembre dernier, Kuthayba Odeh, président de l'association Al Bustan est venu à Nantes, à l'invitation du Conseil départemental, pour parler de la situation qu'il vit dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est.*

### **Le nettoyage ethnique de Jérusalem-Est passe par les démolitions.**

Entre 2004 et la fin 2019, 978 logements ont été détruits dans cette partie de la ville, impactant 3177 personnes dont 1704 enfants. Durant l'année 2020, 44 maisons palestiniennes ont été démolies à Jérusalem, dont 17 à Silwan. Dans ce quartier, 88 maisons (1 500 habitants) font encore l'objet d'un ordre de démolition, suspendu pour l'instant comme une épée de Damoclès.

Ce sont au total 18 000 habitations qui sont menacées à Jérusalem-Est. Si les démolitions constituent l'aspect le plus visible pour vider la ville de ses habitants palestiniens, d'autres moyens plus sournois sont à l'œuvre.

### **Une guerre sourde.**

« À Gaza ou en Cisjordanie, on voit le sang et les pleurs, mais à Jérusalem, c'est une guerre sourde : on ne voit rien, on n'entend rien » déclare Kuthaybah.

*« La population est confrontée à la violence quotidienne des colons qui circulent dans les rues en armes, protégés par des milices et par l'armée. Le voisinage avec les colons peut dégénérer à tout moment. »*

Dans ce climat, ce sont les enfants qui sont les plus affectés, menacés d'être arrêtés sous n'importe quel prétexte, dès qu'ils sortent dans la rue.

### **Les Palestiniens considérés comme des étrangers sur leur propre terre.**

C'est Israël qui décide de qui a le droit — ou pas — de vivre à Jérusalem. Le 7 mars 2018, le Parlement israélien a adopté un amendement permettant au ministre de l'Intérieur de révoquer le statut de résident permanent des Palestiniens de Jérusalem pour « rupture de loyauté envers l'État d'Israël ». Cela veut dire qu'ils auraient un devoir de loyauté à l'égard de l'État qui occupe leur territoire. C'est cette disposition

qui est opposée à Salah Hamouri et le menace d'expulsion. Israël s'acharne sur lui espérant le faire renoncer à vivre sur sa terre natale à Jérusalem. Outre les emprisonnements arbitraires, il est victime de l'interdiction qui est faite à sa femme et à son fils — en France actuellement — de le rejoindre à Jérusalem.

### **La solidarité s'organise.**

En soutien à Salah Hamouri, de nombreux courriers ont été dressés au ministre français des Affaires étrangères pour demander son intervention. À Rezé, une procédure est en cours pour déclarer Salah citoyen d'honneur de la ville. Le Conseil départemental de Loire-Atlantique avec 17 villes en France soutient le centre *Al Bustan* qui organise des activités pour les enfants du quartier et des échanges avec la France.

Kuthaybah remercie « pour ce projet qui apporte un soutien psychologique aux familles et permet de redonner un élan. C'est un projet qui nous motive et nous permet de rester debout. Pour les jeunes filles qui ont été accueillies en France en 2020, c'est une nouvelle page de leur vie ».

De son côté, le Conseil départemental invite les 26 communes de Loire-Atlantique qui ont signé le pacte d'amitié avec Jérusalem-Est à concrétiser leur soutien en écrivant au Premier ministre israélien lui demandant de respecter le Droit international et d'agir pour mettre fin à ces exactions. ■

Pierre Leparoux

*Pour ces familles, expulsées de leur propre maison, c'est le projet de toute une vie qui se trouve ainsi anéanti (france-palestine.org).*



# Pour des partenariats et coopérations avec la Palestine

Premiers échelons de la démocratie, la commune et les communautés de communes occupent une place charnière dans le paysage politique français. Proches des citoyens, elles constituent un relais pour les mobiliser tandis qu'elles peuvent « faire bouger les lignes » de la politique française par leur interpellation du pouvoir national.

La coopération internationale est une des compétences des collectivités locales reconnue par la loi. Alors que de nombreuses associations s'engagent dans des actions internationales avec un objectif humanitaire ou social, les collectivités peuvent alors accompagner ces démarches et les renforcer.

## Pourquoi la Palestine ?

Il y a beaucoup de causes dans le monde qui méritent notre soutien. Défendre la cause du peuple palestinien n'est pas exclusif, mais la situation et le combat sont emblématiques.

En 1947 et 1948, deux-tiers des Palestiniens ont été chassés de leur maison, de leur village par les milices juives puis par l'armée israélienne après la création de l'État israélien. Aujourd'hui ce sont plus de 7 millions de Palestiniens qui sont réfugiés et en exil. Depuis 1967, les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie vivent sous occupation militaire israélienne et sont soumis à une situation d'apartheid.

Soutenir le peuple palestinien, c'est exiger l'application des droits humains et du Droit international. Cet enjeu du droit nous concerne tous et il est légitime

que les élus locaux s'en préoccupent d'autant plus qu'ils ont de réels moyens d'agir.

**C'est « politique, il faut regarder “des deux côtés” et puis les finances locales sont limitées »**

On entend parfois ces objections... Bien sûr, s'engager en faveur des droits de peuples opprimés est un acte politique, mais cela ne signifie pas prendre une position politique partisane. Des élu-e-s et des villes de différentes orientations politiques se sont engagées dans le soutien au peuple palestinien. Cette même objection serait-elle évoquée s'il s'agissait de la défense des Tibétains ou des Ouïgours ?

Renvoyer dos à dos les deux parties, c'est faire l'hypothèse qu'on serait dans un « conflit » opposant deux pays qui se « disputent » des territoires et entre lesquels on ne peut trancher pour savoir qui a raison et qui a tort. La réalité est différente : un État — Israël — parmi les plus puissants et disposant de l'arme nucléaire, occupe et colonise un peuple désarmé et sans État.

Le droit et la justice imposent de soutenir l'opprimé contre l'opresseur, le colonisé contre le colonisateur. Cela ne signifie en rien que nous combattons le peuple israélien. C'est la politique d'un gouvernement — Israël — qui est en cause et qui est d'ailleurs combattue par certains Israéliens avec lesquels nous travaillons.

L'engagement n'a pas toujours un coût financier. Avant tout, ce que nous demandent les Palestiniens,

c'est un soutien pour obtenir l'application de leurs droits.

Affirmer son soutien, cela peut passer par le vote d'un vœu en conseil municipal, comme le font des conseils généraux ou régionaux, mais aussi des villes et des communes rurales, parfois petites.

Soutenir des défenseurs des droits injustement sanctionnés par Israël, comme Salah Hamouri, est une autre option. L'appellation d'une rue en lien avec la Palestine ou la plantation d'un olivier sont autant de gestes symboliques possibles.

## Du simple partenariat à la Coopération décentralisée.

Dans un premier stade, un partenariat peut s'appuyer sur des échanges entre populations et associations ici et là-bas. Une ville peut aussi soutenir des projets en Palestine portés par des associations comme l'AFPS.

Plus largement, la « Coopération décentralisée » constitue un cadre légal pour les communes. Des conventions directes sont établies entre collectivités françaises et palestiniennes, qui permettent d'obtenir des co-financements de l'État.

En Loire-Atlantique, le conseil départemental et plusieurs communes (Rezé, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Saint-Herblain) sont engagées dans la coopération avec des villes palestiniennes. L'AFPS 44 — qui soutient également des projets — est à la disposition des communes pour plus de renseignements. ■ *Pierre Leparoux*

# L'EAU : une histoire d'apartheid

Dossier réalisé par  
Arlette Hamon  
et Bruno Fritel

## Une ressource rare dans la région

Partout dans le monde l'accès à l'eau, pour l'usage domestique ou les cultures, a toujours revêtu un caractère vital. La Palestine, comme toute la région allant du Sud-Liban à la Mer Rouge, n'échappe pas à la règle. En Palestine, Jordanie et Israël, les ressources hydriques sont déjà sous le seuil de la pénurie absolue avec une consommation annuelle par habitant largement inférieure à 500 m<sup>3</sup>. Par comparaison, les Français en consomment plus de 3000 m<sup>3</sup> (tous usages confondus). Depuis longtemps les États se sont appropriés la question de l'eau en essayant de tirer profit de situations naturelles favorables et/ou par la force. Dès 1919, les sionistes avaient envisagé d'intégrer les eaux du Jourdain, c'est-à-dire

des eaux du Liban, de la Syrie, de la Jordanie et de la Palestine, dans leur projet d'un Foyer National Juif. Il est vrai que celui-ci s'étendait au-delà du Jourdain ! Ils n'ont eu de cesse de mettre en place une politique d'accaparement de l'eau, car les sources aquifères sont en Cisjordanie (cf. carte) !

En 1967, après l'occupation des territoires palestiniens et du plateau du Golan syrien — qui abrite les sources stratégiques du Jourdain — Israël confie la gestion de l'eau de Cisjordanie et Gaza à l'armée, en décrétant « propriété de l'État » toutes les sources d'eau. Par la suite, la société israélienne

### GUÉRILLA DE L'EAU POUR ÉPURATION ETHNIQUE

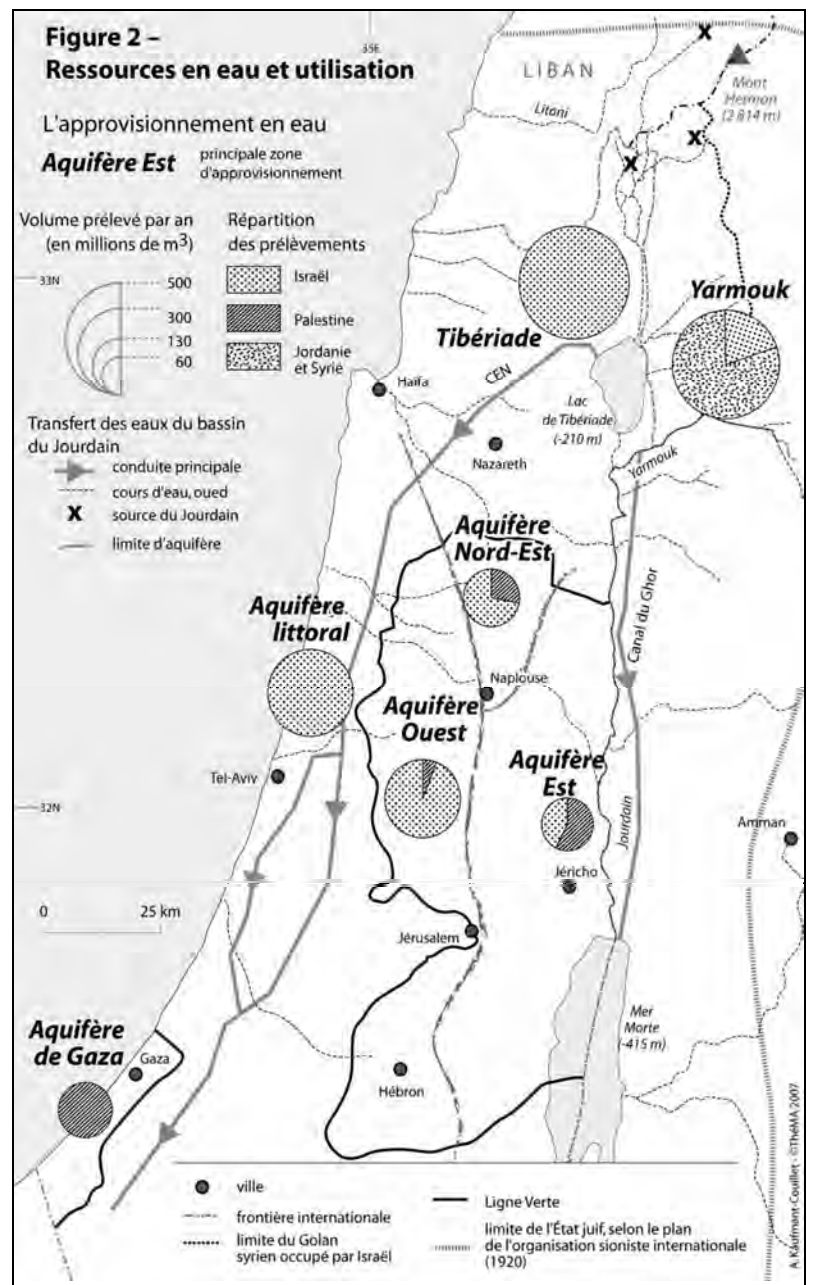
#### • Al Aujah (vallée du Jourdain), 1977.

Le forage de deux puits israéliens en faveur d'une colonie a fait se tarir complètement la source des Palestiniens à qui l'on a interdit de creuser d'autres puits. Quand, sous les pressions internationales, ils en ont obtenu l'autorisation, les récoltes étaient perdues et 1 500 villageois ont dû s'expatrier. Victoire pour Israël.

Janvier 2020 : on reparle d'Al Auja où la multiplication des puits pour les colonies a de nouveau asséché les sources palestiniennes.

• **Nabi Saleh** (que l'on connaît bien en Loire-Atlantique : rappelons-nous en particulier la venue d'Ahed Tamimi en septembre 2018).

Les colons installés sur la colline en face ont confisqué la source du village. Les villageois descendent chaque vendredi à leur source. Ils sont accueillis par des gaz lacrimogènes et autres projectiles.



*Mekorot* en assurera le contrôle. Ainsi 80 à 85 % des ressources hydriques de la Cisjordanie sont prélevées et transférées sur le réseau israélien. Les conséquences sont, qu'aujourd'hui, les prélèvements d'eau sont supérieurs aux ressources renouvelables : les puits et sources s'assèchent et le débit du Jourdain baisse continuellement.

### Une répartition coloniale

Si les Israéliens dans leur ensemble consomment aujourd'hui en moyenne 300 m<sup>3</sup> d'eau par an, les Palestiniens, eux, n'ont droit qu'à 83 m<sup>3</sup>, quand les colons peuvent consommer sans compter avec 1600 m<sup>3</sup> ! Comment en est-on arrivé là ?

À partir de 1967, l'armée interdit aux Palestiniens d'augmenter leurs prélèvements d'eau, alors que la population a plus que doublé entre 1967 et 1992. De plus, elle limite la profondeur des puits à 300 mètres pour les Palestiniens et... 1500 mètres pour les Israéliens.

Des améliorations techniques moins gourmandes en eau ont été mises en place pour les cultures irriguées palestiniennes, car l'irrigation est indispensable dans la vallée du Jourdain. Mais la rareté de l'eau empêche leur développement, tandis que les colons peuvent « faire fleurir le désert », comme le proclame la propagande israélienne !

Les accords d'Oslo de 1993 instaurent « une coopération » entre Israël et les Territoires palestiniens, en créant une Autorité palestinienne de l'eau (PWA) pour la zone A (sous contrôle palestinien) et une commission mixte (JWC) dans laquelle Israël a un droit de veto... Cet accord ne changera pas grand chose dans la réalité puisque la société *Mekorot* conserve le monopole de la distribution : ainsi la consommation par habitant en Cisjordanie est aujourd'hui plus faible qu'en 1967...

Refus d'autorisation de creuser de nouveaux puits, prix exorbitant de l'eau pour l'irrigation (cinq fois plus chère pour un Palestinien), coupures fréquentes, expulsions pour raisons de « sécurité », destructions de puits non autorisés, restriction pour l'approvisionnement du matériel d'entretien des stations d'assainissement, construction du Mur qui encercle les villages en accaparant les puits... ont raison de nombreux projets d'investissement des Palestiniens dans l'agriculture. Aujourd'hui en Cisjordanie, 6 % seulement des cultures sont irriguées contre 45 % en Israël et 60 % dans les colonies.

Dans le même temps, Israël ne manque pas une occasion de détruire citernes d'eau et réserves sur les toits des habitations afin d'entretenir l'insécurité et d'en chasser les habitants.

#### • Février 2019.

*L'armée israélienne détruit les canalisations alimentant Masafer Yatta (au sud de Hébron) : elles avaient été financées par l'Union européenne...*

#### • Été 2019.

*« Près de Susyia un véhicule de l'ONU est garé sur le bas-côté. En contrebas, un puits au fond d'un petit verger : l'armée vient de le boucher avec du béton. Le fonctionnaire fait son rapport »...*

*(Libération, le 02.08.2019)*

### Un apartheid qui ne dit pas son nom

Dans ce domaine comme dans d'autres (le covid par exemple), c'est à un véritable *apartheid* pour l'accès à l'eau que sont soumis les Palestiniens. Et ce n'est pas l'accord<sup>(1)</sup> sur le canal Mer Rouge-Mer Morte pour sauver cette dernière — et dont les médias nous parlent régulièrement — qui pourra remplacer un véritable accord de paix entre les peuples accordant les mêmes droits à l'eau pour chacun. De même, l'intervention des donateurs, nombreux dans des coopérations dans le domaine de l'eau, devrait aller à la fourniture de solutions temporaires mais surtout à la pression politique active sur Israël afin que les forces militaires cessent leurs destructions stratégiques des infrastructures. ■

(1) Accord présenté comme un projet de paix autour de l'eau, entre Israël, la Jordanie et la Palestine.

#### CARNET DE ROUTE

##### • Bethléem, octobre 2001.

*Nous arrivons à Bethléem. La veille, les tanks israéliens sont partis après quinze jours d'occupation violente.*

*On en voit les traces : voitures écrasées, vitrines brisées, routes défoncées...*

*Mais à quoi s'activent les habitants ?*

*On les voit super occupés à chaque coin de rue.*

*Leur priorité est de réparer ou changer les réservoirs d'eau placés sur leurs toits et qui leur sont indispensables*

*en cas de coupures d'eau : ces réservoirs ont été perforés volontairement par les balles des soldats israéliens...*

##### • Jayyus, octobre 2003.

*Nous sommes une petite dizaine d'« internationaux » venus à l'appel du maire, désespéré par la construction du Mur. Nous allons accompagner les paysans jusqu'à la porte leur permettant d'accéder à leurs oliveraies, si elle s'ouvre... Mais avant, un petit café finirait de nous réveiller ! Eh non !*

*Le robinet ne nous a pas fourni la moindre goutte d'eau. La canalisation alimentant le village en eau courante a été coupée lors de la construction du Mur, et la distribution à partir de camions-citernes est des plus aléatoires. Pour nous, la violence de leur situation nous a bien réveillés.*

# Gaza : la vie impossible...

Dès 2012, l'ONU prédisait que les nappes phréatiques seraient inutilisables en 2016 et que la bande de Gaza deviendrait inhabitable en 2020. Effectivement aujourd'hui 97 % de l'eau à Gaza est impropre à la consommation humaine et 95 % des 2 millions de Gazaouis n'ont pas accès à l'eau potable.

## Israël active une stratégie de pénurie d'eau

D'abord la ressource naturelle en eau est insuffisante. Gaza est alimentée par l'aquifère côtier qui longe la Méditerranée, de Haïfa (en Israël) à Gaza et même plus loin. Cet aquifère ne produit pas assez d'eau pour la population toujours croissante. La recharge annuelle par les pluies est inférieure aux prélèvements ; en outre, on constate depuis une quinzaine d'années que les précipitations ont tendance à diminuer. L'abaissement du niveau de l'aquifère entraîne l'arrivée d'eau venant de la méditerranée à travers la roche perméable, avec comme corollaire l'augmentation de la salinité de l'eau qui la rend imbuvable. La concentration en sel peut ainsi dépasser les 1500 mg/l, alors que celle recommandée par l'OMS est inférieure à 250 mg/l.

À cela s'ajoute une pollution bactériologique, chimique ou provenant de métaux lourds : il s'agit d'un défaut de retraitement des déchets solides et des eaux usées pour ces activités humaines. Le système d'assainissement, qui n'était déjà pas performant, a été presque complètement détruit lors des attaques de l'armée israélienne de 2008-2009 et de 2014. Ainsi l'immense majorité des eaux usées finissent par s'infiltrer dans la nappe phréatique ou sont rejetées directement dans la mer. Suite à ces destructions, les remises en état ont été impossibles en raison de l'interdiction de laisser entrer les matériaux nécessaires pour la réparation, la maintenance et le développement des infrastructures.

Cette eau est à peine propre à l'irrigation alors qu'elle est indispensable pour les cultures de légumes, au vu de la faible pluviométrie. Produire des légumes frais est précieux pour un pays sous blocus. Même encore en octobre 2020, en pleine pandémie Covid, les bulldozers israéliens ont détruit des cultures maraîchères et arraché tous les tuyaux d'arrosage économe de goutte-à-goutte.

La guerre de l'eau menée par Israël est récurrente. En 2008 presque tous les puits palestiniens ont été détruits. En 2014, un tiers des infrastructures du réseau de distribution a été endommagé ou détruit. En cela Israël enfreint l'article 54 de la Convention de Genève : « *Il est interdit de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile tels que les denrées alimentaires, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation* ».

La distribution d'une eau de mauvaise qualité venant de la partie israélienne de l'aquifère, par la société *Mekorot*, est soumise à un régime de coupures d'électricité. L'eau est distribuée une fois tous les 2 jours, suivant le bon vouloir d'Israël. Pour pallier à cette situation, les Palestiniens remplissent des citernes sur leur toit. Mais pour ce faire ils doivent disposer d'électricité. Or l'alimentation en électricité est tout aussi chaotique : 3 à 4 heures par jour l'été dernier, 6 heures par jour en ce moment. Les Gazaouis, surtout les femmes — voire les enfants — doivent être très attentifs à surveiller le moment où ils ont et l'eau et l'électricité. Parfois ils veillent toute la nuit pour ne pas louper ce moment. Une ONG israélienne, *B'Tselem*, a rencontré des femmes et des hommes de Gaza. Tous décrivent cette situation : leurs témoignages montrent que le souci de l'eau est prégnant dans leur vie quotidienne, ils y pensent sans cesse... Le mari, parti au travail, reste en contact avec sa femme pour savoir où en est la situation. Les témoignages soulignent aussi les frais occasionnés par une eau très agressive pour les canalisations, robinets et appareils ménagers.



Saja Abo Hosoun, 12 ans, remplit un bidon d'eau grâce à un réservoir installé près de chez elle, à Rafah, une ville située dans le sud de la bande de Gaza (photo UNICEF/d'Aki).



À Gaza, les eaux usées s'écoulent dans la mer, contaminant l'aquifère côtier (photo UNRWA/Khalil Adwan).

Cette eau du réseau « public » n'étant pas potable, sert aux douches, lessives... mais ils doivent se procurer de l'eau pour boire et pour cuisiner. Soit de l'eau en bouteilles, ce qui est très coûteux, soit de l'eau achetée à des vendeurs qui sillonnent les villes avec des camions-citernes, et dont la potabilité peut laisser à désirer. Il en résulte une marchandisation de l'eau, processus qui change les modèles traditionnels et qui pourrait définitivement modifier la configuration de la société palestinienne. Le coût de cette eau peut atteindre le tiers des revenus d'une famille !

Les conséquences de cette situation se manifestent sur la santé : forte augmentation des maladies d'origine hydrique et alimentaire (gastro-entérite, diarrhées sévères, salmonellose, fièvre typhoïde...). On note une ampleur alarmante du retard de croissance chez les jeunes enfants et un phénomène appelé syndrome du « bébé bleu ». Les médecins soulignent l'augmentation du nombre d'anémies et de cancers pédiatriques. Une enquête datant de 2019 a révélé que la mauvaise qualité de l'eau était l'une des principales causes de la mortalité infantile. Même dans les hôpitaux, la qualité de l'eau ne répond pas à toutes les normes : on devine les conséquences possibles...

### **La seule solution : la levée du blocus !**

Le dessalement de l'eau de mer ou de l'aquifère est une solution

envisagée. Des petites stations de dessalement sont exploitées par des vendeurs privés. En 2018, l'UNICEF, grâce à des financements de l'Union européenne, a construit la plus grande usine de dessalement pour 75 000 habitants (seulement !). Elle fonctionne 5 heures par jour étant donné le manque d'électricité. Un champ photovoltaïque est en construction pour la faire fonctionner à temps plein.

Une expérience est en cours avec un générateur sur le toit de la mairie de Khan Younès, censé produire de l'eau potable à partir de l'humidité de l'air par condensation.\*

Mais toutes ses installations ne sont pas protégées des bombardements d'Israël. Plus grave : si une infrastructure financée par l'UE est mise à mal, il n'y a aucune protestation de la part de cette dernière.

### **Que fait l'ONU ? Que fait l'UE ? Que fait la France ?**

**Le blocus de Gaza est le principal obstacle au maintien d'une santé publique à Gaza.**

Pour illustrer ce formidable recul de l'accès à l'eau, nous terminons en présentant la situation de Marouane An Nadja, Palestinien habitant dans le sud de la bande de Gaza : n'ayant plus d'eau du robinet depuis 10 ans, chaque jour, il marche quatre kilomètres jusqu'à une station de dessalement pour y remplir un bidon de 20 litres. ■

### **Un tracteur pour Jénine**

*Comme dans la plupart des villes de Palestine, l'eau du service public est distribuée par la société israélienne Mekorot qui a confisqué la plupart des forages palestiniens.*

*Dans le camp de réfugiés de Jénine, l'eau du réseau public est très souvent coupée.*

*Pour faire face à cette situation, le Comité populaire du camp 1 va chercher de l'eau à quelques kilomètres dans une petite source palestinienne.*

*Mais le matériel actuel, très vétuste, tombe souvent en panne et le Comité souhaite racheter un tracteur à la fois pour transporter l'eau et collecter les déchets ménagers. Il fait appel à la solidarité internationale pour cet investissement de 60 000 €.*

*La municipalité de La Chapelle-sur-Erdre, partenaire du camp de Jénine est à la recherche d'une solution, éventuellement avec Nantes Métropole.*

\* Ouest-France du 05 janvier 2021.

## Maroc-Israël

# Un accord qui vient de loin...

*Trump a continué ses ravages jusqu'au bout de son mandat...*

*Après avoir obtenu la reconnaissance d'Israël par les dictatures monarchiques du Golfe (Bahreïn, les E.A.U. et peut-être bientôt l'Arabie Saoudite) et celle du Soudan,*

*il a renouvelé son coup avec le Maroc, sur le dos des Sahraouis et des Palestiniens.*

*À y regarder de plus près, cet accord vient de loin. En restituant notamment l'histoire des Juifs marocains depuis 1948, entre immigration vers Israël et maintien au Maroc, nous comprenons mieux comment cet accord a pu être signé avec un pays ayant encore une communauté juive, partie intégrante du peuple marocain.*

### Les juifs au Maroc, une vieille histoire !

L'histoire des Juifs au Maroc est très ancienne. Pour l'historien Julien Cohen-Lacassagne, « *les Juifs ne vivaient pas parmi les Berbères ou n'étaient pas mêlés aux Berbères, ils étaient Berbères. Ce sont des Berbères convertis au judaïsme* ». Il précise ainsi que « *Les Juifs d'Afrique du Nord ne sont pas la branche d'un peuple errant* », reprenant la thèse de Shlomo Sand <sup>(1)</sup> mais aussi celle d'Arthur Koestler <sup>(2)</sup> sur les juifs ashkénazes descendant des Khazars. Cette théorie suscite la polémique car, contraire au sionisme, elle est mal accueillie par la communauté juive sépharade d'Israël, nationaliste et très à droite sur l'échiquier politique.

Au Maroc, les rites religieux juifs et musulmans étaient très proches. Malgré cela, la situation des juifs, qu'ils soient berbères ou expulsés d'Espagne par Isabelle la Catholique, ne fut pas un long fleuve tranquille, mais la coexistence entre Juifs et Musulmans était la règle. Cependant, les juifs étaient soumis à des impôts supplémentaires dus au sultan ou aux caïds, ce qui les obligeait à gagner plus d'argent que la majorité des musulmans, entraînant des jalousies, des razzias, voire plus...

En dehors de ce contexte parfois dramatique (cela ne se passait pas qu'au Maroc d'ailleurs), la communauté juive a été et est partie intégrante du peuple marocain. Beaucoup de scientifiques, intel-

lectuels, artistes en sont issus quelles que soient les périodes. Même s'ils ont été peu nombreux à s'engager dans la lutte pour l'indépendance du pays, certains, je pense à Abraham Serfati, Sion Assidon, ont payé par de nombreuses années de prison leur engagement politique au Maroc. Enfin, leur apport est important dans le mode de vie marocain.

Les Juifs étaient 250 000 en 1954 (soit 2,3 % de la population totale du Maroc, mais 38 % de la population de Casablanca).

### Le Mossad et l'immigration vers Israël

L'exode vers Israël commença lors de la création de l'État d'Israël en 1948. Des exactions eurent lieu contre les Juifs, surtout dans les villes, et 18 000 émigrèrent alors.

La deuxième vague importante eut lieu avant et au moment de l'indépendance du Maroc en 1956. Ainsi dès 1954, Isser Harel, chef du Mossad et du *Shin Beth* <sup>(3)</sup> décida d'implanter un réseau clandestin au Maroc. Shlomo Havivo, ancien de la *Haganah* <sup>(4)</sup>, inspecteur de l'Agence juive, fut chargé de recenser la population juive et d'organiser leur départ pour Israël. 99 000 juifs quittèrent alors le Maroc clandestinement avec de faux passeports marocains (établis par Israël) alors que les autorités marocaines avaient stoppé

Image tirée de l'exposition  
« Les juifs dans  
l'orientalisme » au Musée  
d'art et d'histoire du  
judaïsme, à Paris en 2012  
(Télérama.fr).





toute immigration juive depuis l'affaire du Canal de Suez (1956).

Cette opération clandestine organisée par le *Mossad* sur le sol marocain fut découverte en janvier 1961 après le naufrage d'un bateau chargé de quarante-deux émigrants dans le détroit de Gibraltar.

Comme pendant la deuxième guerre mondiale — où Sidi Mohammed (le futur roi Mohammed V) s'était démarqué des autorités de Vichy en refusant d'appliquer les mesures antisémites — dans son discours du Trône (1955), le sultan garantit l'égalité des droits entre ses sujets juifs et musulmans. Pour la première fois, les Juifs devenaient des citoyens à part entière. Il n'y eu pas d'actes antisémites lors de la proclamation de l'indépendance. D'ailleurs, dans le premier gouvernement marocain, un Juif, le docteur Léon Benzaquen devint ministre des Postes.

En 1960, un complot (réel ou non) contre le prince héritier fut déjoué par Oufkir avec l'aide des services secrets israéliens. À cette occasion, le *Mossad* proposa à Oufkir son aide pour la formation et l'entraînement de ses hommes.

En échange, les Israéliens obtinrent du roi Hassan II, monté sur le trône à la mort de son père en 1961, l'ouverture de l'immigration avec l'obtention de passeports collectifs officiellement « pour une autre destination qu'Israël ». Le transit se fit en particulier par Marseille. La communauté juive, paniquée lors de la Conférence de la Ligue Arabe de janvier 1961 par quelques incidents visant leur communauté, immigra massivement : 36 000 en 1962 et 37 000 en 1963.

Le roi se fit payer ces visas, 50 dollars par personne. Il reçut une « avance » de 500 000 dollars qui fut déposée sur un de ses comptes personnels en Suisse ! On était loin de l'attitude de Mohammed V ne voulant pas laisser partir les Juifs car les considérant comme ses sujets.

### Le Mossad, soutien du Maroc

Les liaisons se renforcèrent entre le Maroc et Israël, en particulier entre le *Mossad* et Oufkir, pendant la Guerre des Sables contre l'Algérie en 1963 où Israël fournit armes et conseillers au Maroc.

Ainsi en janvier 1964, lors de la Conférence de la Ligue Arabe au Caire sous la présidence de Nasser, Hassan II, après avoir rendu à l'Égypte les cinq officiers capturés pendant la guerre des Sables, tint un discours où il appela les pays arabes à adopter une attitude réaliste à l'égard du conflit entre Israël et les Palestiniens. Il proposa la création d'une commission sur la Palestine, pour trouver une solution au conflit autrement que par la voix des armes.

Quelques années plus tard, l'enlèvement de Mehdi Ben Barka a été présenté comme une affaire marocaine avec la complicité des services secrets français, mais il s'avère que la *CIA* et le *Mossad* étaient directement impliqués, ce qui créa d'ailleurs une crise politique en Israël. On retrouva cette même complicité lors de l'invasion du Sahara Occidental et la guerre contre le Front Polisario.

Les deux pays possédaient d'ailleurs des bureaux de liaison (diplomatiques) et les échanges commerciaux ont représenté environ 150 millions de dollars entre 2014 et 2017, le Maroc figurant parmi les cinq plus importants clients africains d'Israël !

Et plus récemment, en 2020, Israël a fourni au Maroc le logiciel d'espionnage *Pégasus*. Ces dernières années, les touristes israéliens étaient nombreux au Maroc (avant la crise sanitaire). La liste pourrait être encore plus longue...

Un refroidissement « officiel » des relations entre les deux pays avait eu lieu suite au déclenchement de la seconde Intifada : le Maroc avait alors fermé ses bureaux de liaison au début des années 2000 mais, comme cela a été dit plus

haut, les échanges continuaient de plus belle.

En juin dernier, le Maroc condamnait encore les menaces d'Israël quant à une annexion unilatérale de certaines parties de la Cisjordanie déclarant que cela constituerait « une violation flagrante des résolutions de la légalité du Droit international ».

Cet accord tripartite entre les USA, le Maroc et Israël, en dehors de la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental par les USA, est riche de retombées économiques pour le Maroc.

Quant aux Palestiniens, leur position sur le Sahara Occidental n'a pas pu ignorer la place qu'a le Maroc au sein du monde arabe. Ils ne se sont pas toujours exprimés de manière claire, sauf dans les groupes palestiniens de gauche, le *FPLP* en particulier. Le *Hamas* a des liens étroits avec le *Parti de la Justice et du Développement (PJD)* au pouvoir au Maroc et l'*OLP* ne s'opposera pas au Maroc vu le soutien public apporté par le Maroc sur la question palestinienne.

Les Sahraouis espèrent que cette « annonce de Trump renforcera les liens de solidarité entre les Sahraouis et les Palestiniens ».

Espérons que l'avenir leur donne raison. ■

Jean Peetson

(1) Shlomo Sand : « Comment le peuple juif a été inventé » Fayard (2008).

(2) Arthur Koestler : « La treizième tribu » Livre de Poche (1976).

(3) Mossad : service secret de renseignements d'Israël. Shin Beth : service de sécurité intérieure d'Israël.

(4) Haganah : une des principales organisations para-militaires juives créée avant la naissance d'Israël pour lutter contre le nationalisme arabe et palestinien.

#### SOURCES

Le Courrier de l'Atlas dans son numéro d'octobre 2020 a réalisé un excellent dossier : « Il était une fois les berbères juifs ».

« Hassan II et les Juifs » d'Agnès Bensimon (Le Seuil - 1991).

« Histoire du Maroc » de Daniel Rivet (Fayard).

« Accord Maroc-Israël : Palestiniens et Sahraouis espèrent une solidarité renouvelée » Article d'Alex MacDonald du Middle East Eye (AFPS - 15.12.2020).

« Le Maroc et Israël concrétisent leur normalisation diplomatique » Article de Ghaliya Kadiri (Le Monde - 24.12.2020).

## BDS

# Oui, on boycotte et c'est légal !

*La campagne internationale Boycott – Désinvestissement – Sanctions (ou BDS), lancée en 2005 par 172 organisations palestiniennes, fait référence à la lutte menée contre l'apartheid en Afrique du Sud.*

*D'un apartheid à un autre, elle vise à mobiliser les opinions publiques et à augmenter la pression politique sur l'État d'Israël et sur ses soutiens.*

Une belle victoire a été obtenue en France en 2020 : la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'État français en affirmant que l'appel au boycott d'Israël relevait de l'expression politique et militante. Cette décision doit enlever toute inhibition à notre participation au BDS.

Restons néanmoins vigilants car le ministre de la Justice — répondant au lobby pro-israélien — a essayé par une note récente assez confuse de contourner cette décision en montrant ainsi le peu de cas que ce gouvernement fait de la liberté d'expression.

De nombreuses avancées ont été enregistrées dans le monde en 2020. En voici quelques unes :

– après le Sénat, c'est la Chambre basse irlandaise qui vient de voter l'interdiction d'importation des

biens et services en provenance des colonies,

– de nouvelles institutions financières, dont le fonds de pension néerlandais ABP et le gestionnaire d'actifs norvégien *Store-Brand*, se sont désengagées d'entreprises ainsi que de deux banques israéliennes,

– la Cour suprême du Royaume-Uni a rétabli le droit des autorités locales de se désengager des entreprises complices de violation des droits humains par Israël,

– aux États-Unis même, les étudiants de plusieurs universités ont voté pour qu'elles se désengagent elles aussi de l'apartheid israélien.

Ici en Loire-Atlantique, avec la Plateforme des ONG pour la Palestine, nous avons participé activement à plusieurs campagnes nationales :

– la contestation de la présence d'une équipe israélienne au Tour de France,

– l'action visant *Puma* (équipements de sport) pour son soutien à la Fédération israélienne de football,

– la campagne contre l'étiquetage de vin et de dattes importés des colonies et affiché en violation du droit comme provenant d'Israël.

Il reste évidemment beaucoup à faire et le chemin sera long. L'action convergente des soutiens au peuple palestinien dans plusieurs pays d'Europe doit faire que celle-ci interdise l'importation de produits et services des colonies. Il faut surtout à terme que l'Union européenne suspende, en vertu de son article 2, son accord d'association avec Israël. ■

Jean Peetson et Paul Lesturgeon

### **Boycott :**

*c'est le moyen pour chaque citoyen d'agir pour les droits des Palestiniens dans sa vie quotidienne.*

### **Désinvestissement :**

*pour obtenir des entreprises qu'elles cessent toute implication dans l'occupation et la colonisation de la Palestine.*

### **Sanctions :**

*les États doivent prendre des sanctions contre Israël pour le contraindre à respecter le Droit international.*

### **TOUR DE FRANCE ET ISRAËL**

*Dans le précédent numéro, un article rappelait l'enjeu de la participation d'une équipe israélienne (Israël Start Up Nation) dont une finalité essentielle était de faire de la propagande pour l'État d'Israël en masquant l'oppression subie par le peuple palestinien. Plusieurs actions ont eu lieu sur le parcours à l'initiative de comités locaux de l'AFPS.*

*Des Nantais s'y sont investis en pédalant de Gap à Privas. Pierre Riou des Sorinières, membre de notre association (licencié au Sorinières Vélo Club depuis 1977) était notre représentant dans une équipe de dix coureurs. Même si c'était à la veille de l'étape officielle, l'accueil a été chaleureux dans les villes traversées (Nyons, Montélimar, Privas...)*

*où ils ont distribué des tracts et discuté avec la population.*

*Un article de Ouest France a relaté leur aventure.*

*Dès à présent une équipe locale se constitue pour la prochaine édition du Tour et cherche du renfort.*



## Colonisation et apartheid

# Amazon complice

Dans de nombreux secteurs de l'opinion, de vives critiques d'Amazon en font actuellement une sorte d'«ennemi public n°1» ! Ici même, en Loire-Atlantique, le projet d'un entrepôt géant Amazon à 15 kilomètres au sud de Nantes, à Montbert, soulève une large contestation... Cela nous a incités à regarder quelle était l'implication de cette multinationale en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés.

Cette implication prend plusieurs visages :

- **Une collaboration avec ISRAËL ESPACE INDUSTRIES (I.A.I.) qui reconditionne et entretient la flotte d'avions cargos d'Amazon (près de 70 Boeing 767).** I.A.I. est le plus gros employeur privé d'Israël (40 000 personnes). Cette société fabrique et fournit à l'armée des avions, des drones, des missiles, des blindés, des satellites militaires. Certaines de ces armes sont

couramment utilisées à Gaza et dans les Territoires palestiniens.

- **Un partenariat commercial actif avec les deux plus grandes banques israéliennes LEUMI et HAPOALIM.** Celles-ci participent étroitement au financement des colonies : logements, écoles, infrastructures... Elles figurent toutes deux dans la liste des entreprises violant le Droit international publiée en février 2020 par les Nations unies. Des accords privilégiés avec ces deux banques donnent aux clients d'Amazon des réductions de prix à leur clients communs.

- **Sa filiale Amazon Web Service (AWS) héberge la société américaine Palantir qui fournit au gouvernement israélien un système de surveillance des réseaux sociaux** permettant couramment d'arrêter et de condamner des Palestiniens à des peines de prison.

- **Son activité commerciale en Palestine a démarré en septembre 2019;** des livraisons étaient gratuites dans les colonies mais payantes pour les Palestiniens des Territoires occupés, sauf si ceux-ci acceptaient d'indiquer l'adresse «Israël» au lieu de «Territoires palestiniens». Suite à la vigoureuse intervention de l'Autorité palestinienne, Amazon a modifié sa politique, mais continue ses ventes dans les colonies. On voit ainsi qu'Amazon ne respecte pas le Droit international dans ses opérations israéliennes et qu'elle s'engage ainsi directement dans des actions de soutien à l'apartheid et à la colonisation.

À ce titre, Amazon pourrait faire l'objet d'appels au boycott semblables à ceux lancés par BDS envers HSBC, Airbnb, Caterpillar, CAF, Alstom, Orange, et cætera. ■

Paul Lesturgeon

### QUI A DIT QUOI ?

#### Voici quatre extraits de déclarations :

A - « Si j'étais un leader arabe, je ne signerais jamais un accord avec Israël. C'est normal nous avons pris leur pays... Pourquoi devraient-ils accepter cela ? »

B - « Je mettrai des barbelés autour de la Palestine... Je procurerai des terres aux Arabes dans d'autres parties du Proche-Orient. Et chaque fois que nous ferons partir une famille arabe, nous ferons venir une famille juive. »

C - « Si nous réglons tous les problèmes du Proche-Orient, mais pas celui du partage de l'eau, la région explosera, la paix ne sera pas possible. »

D - « En Droit international, le boycottage est considéré comme une forme légitime d'expression politique, et les manifestations non violentes de soutien au boycott relèvent de la liberté d'expression légitime qu'il convient de protéger. »

#### Essayez d'en trouver les auteurs :

1 - Ben Gourion (Premier ministre israélien de 1948 à 1963), en 1948.

2 - Yitzhak Rabin (Premier ministre israélien de 1974 à 1977 et de 1992 à 1995), en 1992.

3 - Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2019.

4 - Theodore Roosevelt, président des USA, en 1942.

5 - François Hollande, Président de la République, lors d'une visite en Israël en novembre 2016.

6 - Albert Einstein, en 1930.

Les réponses sont en dernière page...

### SEMAINE DU CINÉMA PALESTINIEN

En raison de la crise sanitaire, et à notre plus grand regret, la 5<sup>e</sup> édition de la semaine du film palestinien en Loire-Atlantique, initialement programmée du 12 au 19 janvier 2021, n'a pas pu avoir lieu.

Dès que la situation le permettra, nous reviendrons car cette semaine est un moment important dans notre soutien au peuple palestinien.

C'est l'occasion de montrer combien ce peuple est vivant, créatif et déterminé à vivre debout, libre, en dépit de tous ceux qui veulent l'anéantir.

Nous renouvelons notre solidarité aux cinémas partenaires, durement touchés par la crise, et sans lesquels nous ne pourrions pas tenir cette semaine et au monde de la Culture en général.



« 31° Nord - 35° Est »  
par Khalil Tafakji  
Éditions La Découverte  
2020 - 251 pages.

# 31° Nord – 35° Est Chroniques géographiques de la colonisation israélienne par Khalil Tafakji

Ce sont les coordonnées géographiques de Jérusalem, la ville où est né et où vit toujours l'auteur.

Khalil Tafakji est géographe. Il a arpenté la Palestine dans tous ses recoins pour en établir des cartes à une époque — 1983 — où il était interdit aux Palestiniens de détenir des cartes de leur pays. Grâce à celles-ci, Arafat et ses négociateurs ont pu avoir une meilleure compréhension des objectifs et de la stratégie israélienne lors des négociations des années 90. À l'époque, Khalil Tafakji déclarait à Arafat — qui ne voulait pas du tout le croire — qu'il n'y aurait pas d'État palestinien : ce sont les cartes géographiques qui le disaient !

Khalil Tafakji a participé à ces négociations ; il voyait sur les cartes que les propositions israéliennes étaient la poursuite d'une colonisation déjà en marche, la spoliation des terres, de l'eau, des lieux stratégiques... Celles du projet de Trump en 2020 reprennent

exactement les cartes israéliennes de 1991 !

Un trait sur une carte géographique n'est pas toujours neutre. Certains peuvent entraîner des guerres. C'est en restant au plus près du terrain, en situant les villages arabes détruits, les implantations juives, les constructions de routes, que l'on voit, maison par maison, la stratégie de la colonisation.

Pendant 13 ans, de 2011 à 2014, Khalil Takakji a cartographié la vieille ville de Jérusalem pour en découvrir les différents propriétaires, le patrimoine des Églises, et l'avancement de la colonisation par le plan d'urbanisme, les démolitions, les expulsions. Et dans toute la Palestine, il a constaté la pratique du fait accompli par l'occupant, la destruction systématique de la mémoire, l'empêchement de tout développement économique et culturel et la mise en place d'« archipels » palestiniens semblables à des bantoustans.

La notoriété internationale de Khalil ne le protège pas complètement : il a été arrêté plusieurs fois, la dernière fois en juillet 2020, son bureau et ses ordinateurs ont été vandalisés par la police.

Khalil n'est pas toujours tendre pour la direction palestinienne ; il voit les conséquences dramatiques des accords d'Oslo, négociés par des dirigeants réfugiés alors à l'étranger et qui ne connaissaient pas bien leur pays. Il nous dit aussi que l'Autorité palestinienne aujourd'hui semble se désintéresser de Jérusalem.

À Jérusalem, 31° Nord – 35° Est, sont passés les Égyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Croisés aussi, les Ottomans sont restés 400 ans, les Britanniques ensuite... Ils ne sont plus là. Comme partout, tout peut changer, dans 10 ans... ou dans un siècle. ■ *Paul Lesturgeon*

Réponses au « Qui a dit quoi ? » : A = 1 ; B = 4 ; C = 2 ; D = 3.

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

## La solidarité, c'est aussi adhérer !

### BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

e-mail..... Tél .....

Je cotise dans la tranche n° ..... soit ..... €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe – 8, rue Arsène-Leloup – 44100 Nantes.

#### Comité de rédaction

Arlette Hamon, Bruno Fritel,  
Pierre Leparoux, Paul Lesturgeon,  
Jean Peetson, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €